



Conseil d'établissement

École au Trésor-du-Boisé

Séance ordinaire du 6 février 2024

Microsoft TEAMS

18h30 à 20h30

Procès-verbal

Sont présents

| Poste | La composition | Groupe représenté |
|-------|------------------------------|--------------------------------------|
| 1 | Mme Mona Beaunoyer | Présidente 2023-2024 |
| 2 | Mme Josée Blais | Représentante des parents |
| 3 | M. Timothée Poisot | Représentant des parents |
| 4 | Mme Badra Makour | Représentante des parents |
| 5 | M. Mohamad Bakhach | Représentant des parents substitués |
| 6 | Mme Cynthia Cassab | Représentante des parents substitués |
| | | |
| 1 | Mme Mélanie Binette | Enseignante |
| 2 | Mme Jeanne Fiola | Enseignante |
| 3 | <i>Vacant</i> | Enseignant |
| 4 | <i>Vacant</i> | Enseignant |
| 5 | Mme Geneviève Lemay-Lapointe | Technicienne du service de garde |
| 6 | <i>Vacant</i> | Représentant de la communauté |

Seront également présents à la table du conseil :

| | | |
|--|------------------------------|--------------------------------|
| | Mme Chantal Mayrand | Directrice de l'école |
| | Mme Maude Dumouchel-Lefebvre | Directrice adjointe de l'école |
| | Mme Stéphanie Houle | Directrice adjointe de l'école |

Sont absents

| | | |
|---|-------------------------|--------------------------------|
| 1 | M Mounir Mechmach | Représentant des parents |
| 2 | Mme Fatou Diop | Représentante des parents |
| 3 | Même Chadia Abou Jaoude | Membre du personnel de soutien |

12 La convocation, le quorum et les présences :

| | | |
|----------------------|-----------------|---|
| 026-CÉ 23/24 - 11 | CONSIDÉRANT QUE | Conformément à l'article 61 de la Loi sur l'instruction publique, le quorum aux séances du conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents. 1988, c. 84, a. 61; 1997, c. 96, a. 13. |
| | EN CONSÉQUENCE | Madame Mona Beaunoyer, présidente du conseil d'établissement 2023-2024, ouvre la séance à 18h35, après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. |

| | |
|-----------|---|
| 13 | Question(s) du public : |
| | Puisque certains groupes n'ont pas pu avoir le tutorat, Mme Cynthia Cassab demande ce qu'il adviendra des élèves ciblés qui n'ont pas pu recevoir le tutorat prévu. Mme Mayrand explique que les enseignants se sont organisés pour faire du co-enseignement afin de répondre aux besoins de tous élèves. |

| | | |
|----------------------|--------------------------------------|---|
| 14 | Adoption de l'ordre du jour : | |
| 026-CÉ 23/24 - 12 | CONSIDÉRANT QUE | La directrice et la présidente 2023-2024 ont élaboré un projet d'ordre du jour; que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres; |
| | EN CONSÉQUENCE | sur proposition de Mme Fiola et appuyée par Mme Macour; il est résolu à l'unanimité; |
| | D'ADOPTER | L'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 6 février 2024. |
| | | |

| Durée | No | Sujet | Objet |
|---------|-----------|--|---------------------------------------|
| 05 min. | 12 | Adoption de l'ouverture par la présidente ; a) Présences – vérification du quorum | <i>ADOPTION</i> <i>CONSTAT</i> |
| 10 min. | 13 | <i>Questions du public</i> | <i>INFORMATION</i> |
| 02 min. | 14 | <i>Adoption de l'ordre du jour</i> | <i>ADOPTION</i> |
| 05 min. | 15 | Adoption du procès-verbal du 3 octobre 2023 | <i>ADOPTION</i> |
| 05 min. | 16 | <i>Suivis au procès-verbal :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Système de communication entre les parents de l'école et les membres du conseil d'établissement. • Rappel de remettre à la direction la feuille de déclaration d'intérêts dûment signée. | <i>INFORMATION</i> |
| 10 min. | 17 | Points d'information : a. Rapport de la directrice; | <i>INFORMATION</i> |

| | | | |
|-----------------|-----------|---|---------------------|
| | | b. Rapport du Service de garde; | |
| <u>115 min.</u> | 18 | Travaux du conseil : | |
| 10 min. | | a. Règles de conduite et des mesures de sécurité jusqu'en novembre 2024 (LIP. art. 76 et 110.2); | <i>APPROBATION</i> |
| 05 min. | | b. Approbation de la directive du ministre de l'éducation (MÉQ) concernant l'utilisation du cellulaire et autres appareils mobiles personnels par les élèves. (LIP. Art. 459.6) | <i>APPROBATION</i> |
| 10 min. | | c. Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves (LIP. art. 89.2 et 110.04); | <i>ORGANISATION</i> |
| 10 min. | | d. Décisions au sujet des activités de financement – fonds à destination spéciale (LIP. art. 94 et 110.4); | <i>ADOPTION</i> |
| 15 min. | | e. Suivi du budget annuel de l'établissement (LIP. Art.96.24 et 110.13) | <i>INFORMATION</i> |
| 30 min. | | f. Présentation et suivi du projet éducatif 2024-2027 (LIP. Art. 74 et 109); | <i>ADOPTION</i> |
| 10 min. | | g. Approbation des activités nécessitant un changement à l'horaire quotidien ou un déplacement à l'extérieur de l'école (LIP. art. 87) | <i>APPROBATION</i> |
| 10 min. | | h. Reddition des comptes budgétaires de l'année financière 2022-2023 | <i>ADOPTION</i> |
| 05 min. | | i. Règles de régie interne 2023-2024 – Document modifié | <i>INFORMATION</i> |
| 05 min. | | j. Utilisation des locaux mis à la disposition de l'établissement (LIP. art. 93 et 110.4) | <i>APPROBATION</i> |
| 05 min. | 19 | Affaires nouvelles : a) | <i>INFORMATION</i> |
| 05 min. | 20 | Levée de la séance | <i>ADOPTION</i> |
| 10 min | 21 | Rapport aux membres parents, de la personne déléguée au comité de parents de la commission scolaire. | <i>INFORMATION</i> |

| | | |
|----------------------|--|--|
| 15 | Adoption du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2023: | |
| 026-CÉ 23/24 - 13 | PRÉAMBULE | Madame Mona Beaunoyer, présidente du conseil d'établissement 2023-2024, demande aux membres si les documents remis étaient conformes et si certaines modifications s'imposent. |
| | CONSIDÉRANT | que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion; |
| | EN CONSÉQUENCE | sur proposition de M. Poisot et appuyé par Mme Macour, il est résolu à l'unanimité; |
| | D'ADOPTER | le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023. |

| | | |
|----|--|--|
| 16 | Suivi(s) au procès-verbal : | |
| | <p>a) Système de communication entre les parents de l'école et les membres du conseil d'établissement.</p> <p><i>Suite à une conversation téléphonique entre Mme Mayrand et M. Poisot, on encourage les parents à parler avec la direction ou aux membres du personnel, mais un autre système de consultation ne sera pas mis en place.</i></p> | |
| | <p>b) Rappel de remettre à la direction la feuille de déclaration d'intérêts dûment signée.</p> | |

| | | |
|----|-----------------------------|--|
| 17 | Points d'information | |
|----|-----------------------------|--|

P1 – Rapport de la direction :

| | |
|--|---|
| | <p>Plan de rattrapage</p> <p>Suite à un travail d'équipe et à l'observation des enseignants, nous avons réajusté notre planification et nous avons ciblé les élèves pour lesquels des services étaient offerts :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1- tutorat 2- aide spécialisée en classe réalisée par des professionnels de l'école, les orthopédagogues ou en co-enseignement par les titulaires. 3- semaine de relâche <p>Au total, ce sont 73 élèves qui ont été ciblés et 16 enseignants se sont engagés à faire du tutorat 2-3 fois par semaine jusqu'au mois d'avril.</p> |
|--|---|

| | | |
|--|---|--|
| | | Quant à l'aide spécialisée, il fut décidé d'en offrir à toutes les classes de l'école grâce à un système de co-enseignement. Nous avons reçu un peu plus de 87 000\$ pour mettre en place le plan de rattrapage. |
| | Retard des élèves | Nous avons une problématique à ce niveau à l'école, ce qui apporte des enjeux de sécurité pour nos élèves. Nous avons décidé de resserrer les règles et nous ferons un suivi auprès des familles concernées. |
| | Sécurité des élèves sur le chemin de l'école | Un comité a été mis sur pied afin d'améliorer la sécurité des élèves en début et en fin de journée. On remarque une amélioration sur le terrain de l'école, mais il reste encore plusieurs enjeux dans les rues avoisinantes et devant l'école. À la fin de la journée, une problématique demeure compte tenu de l'attroupement des parents près de la clôture du service de garde. M. Poisot ajoute que des parents utilisent le débarcadère après les heures de classe et cela représente enjeu de sécurité. |
| | Soutien au comportement positif | Nous avons dorénavant un système hybride pour renforcer les bons comportements de nos élèves : les bracelets mauves et des étiquettes collées sur les chandails des élèves. |

P2 – Rapport du service de garde :

| | | |
|----|---|--|
| b) | Grève dans le transport scolaire | Mme Geneviève Lemay-Lapointe explique que plus d'élèves fréquentent le service de garde compte tenu de la grève dans les autobus |
| | Relevés d'impôts | <ul style="list-style-type: none"> Les relevés d'impôts seront déposés dans Mozaik d'ici la fin du mois de février. |

| | |
|----|--------------------|
| 18 | Travaux du conseil |
|----|--------------------|

| | |
|----------------------|---|
| 18-a) | Règles de conduite et des mesures de sécurité jusqu'en novembre 2024 (LIP. art. 76 et 110.2); |
| 026-CÉ 23/24 - 14 | Mme Chantal Mayrand, directrice, présente la matrice des comportements attendus à l'école au Trésor-du-Boisé. Sur proposition de Mme Josée Blais et appuyée par M. Timothée Poisot, la matrice des comportements est approuvée à l'unanimité. |

| | |
|----------------------|---|
| 18-b) | <p>Approbation de la directive du ministre de l'éducation (MÉQ) concernant l'utilisation du cellulaire et autres appareils mobiles personnels par les élèves. (LIP. Art. 459.6)</p> |
| 026-CÉ 23/24 - 15 | <p>Suite à la directive du ministre de l'éducation concernant l'utilisation du cellulaire et autres appareils mobiles personnels par les élèves, Mme Mayrand nous informe que tous les appareils électroniques sont déjà interdits à l'école au Trésor-du-Boisé. Une précision est apportée face aux montres intelligentes et elles sont également interdites à l'école. Mme Beaunoyer propose qu'on sensibilise les parents face à cette nouvelle directive, ce qui sera fait dans les prochains jours. Cette proposition de Mme Mona Beaunoyer et appuyée par Mme Josée Blais, est approuvée à l'unanimité.</p> |

| | |
|-------|---|
| 18-c) | <p>Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves (LIP. art. 89.2 et 110.04);</p> |
| | <p>Tous les élèves de 4^e et de 5^e année sont consultés face au choix des volets particuliers pour l'année qui suit. On s'assure que les élèves aient au moins une fois leur premier choix de volet au cours du 3^e cycle. Nous consultons également les élèves qui sont membres du conseil d'élèves pour l'organisation d'activités spéciales dans l'école.</p> |

| | | |
|----------------------|--|--|
| 18-d) | <p>Décisions au sujet des activités de financement – fonds à destination spéciale (LIP. art. 94 et 110.4);</p> | |
| 026-CÉ 23/24 – 16 | PRÉAMBULE | <p>Madame Mayrand, directrice, propose que l'argent qui est dans le fonds à destination spéciale soit dépensé pour des services offerts aux élèves lorsque le besoin se présentera et qu'on conserve une partie du montant pour payer des activités ou services à des enfants qui sont dans des situations plus précaires au niveau financier.</p> |
| | CONSIDÉRANT | <p>que nous avons un soucis d'inclusion de tous les élèves d'accessibilité à toutes les activités</p> |
| | EN CONSÉQUENCE | <p>sur proposition de Mme Mona Beaunoyer et appuyée par Mme Josée Blais, il est résolu à l'unanimité;</p> |
| | D'ADOPTER | <p>L'argent disponible dans le fonds à destination spéciale soit dépensé selon les besoins qui se présenteront, dans un souci d'inclusion et d'accessibilité pour tous nos élèves.</p> |

| | | |
|--------------|--|--|
| 18-e) | Suivi du budget annuel de l'établissement (LIP. Art.96.24 et 110.13) | |
| | Madame Mayrand, directrice, nous informe que nous avons un budget de 2,8 millions de dollars. Avec la grève, cela a créé un déficit au niveau du service de garde. Toutefois, nous avons actuellement un surplus au niveau du salaire des professionnels. | |

| | | |
|----------------------|--|---|
| 18-f) | Présentation et suivi du projet éducatif 2024-2027 (LIP. Art. 74 et 109); | |
| 026-CÉ 23/24 - 17 | PRÉAMBULE | Madame Mayrand, directrice, demande aux membres du conseil d'établissement d'adopter le projet éducatif 2024-2027. |
| | CONSIDÉRANT | que pour le 1 ^{er} enjeu, il est suggéré par certains parents du CÉ de consulter les élèves du conseil des élèves ainsi que ceux qui se sont présentés mais qui n'ont pas été élus afin d'avoir leur point de vue; |
| | EN CONSÉQUENCE | sur proposition de Mme Makour et appuyée par Mme Fiola, il est résolu à l'unanimité; |
| | D'ADOPTER | le projet éducatif 2024-2027 (LIP. Art.96.24 et 110.13) |
| | | |

| | | |
|----------------------|--|--|
| 18-g) | Approbation des activités nécessitant un changement à l'horaire quotidien ou un déplacement à l'extérieur de l'école (LIP. art. 87) | |
| 026-CÉ 23/24 - 18 | Mme Mayrand, directrice, propose que les élèves du volet plein air puisse faire une activité sportive extérieure. L'endroit de la sortie reste à être confirmé. Cette proposition fait suite au fait que de nombreuses activités ont dû être annulées compte tenu de la grève. Cette proposition de Mme Mélanie Binette et appuyée par Mme Josée Blais, est approuvée à l'unanimité. | |

| | | |
|----------------------|--|---|
| 18-h) | Reddition des comptes budgétaires de l'année financière 2022-2023 | |
| 026-CÉ 23/24 - 19 | PRÉAMBULE | Mme Mayrand nous présente le budget de l'année 2022-2023. |
| | CONSIDÉRANT | que le budget est équilibré et que les différentes dépenses sont justifiées; |
| | EN CONSÉQUENCE | sur proposition de Madame Mona Beaunoyer et appuyé par Madame Josée Blais, il est résolu à l'unanimité; |
| | D'ADOPTER | la reddition des comptes budgétaires de l'année financière 2022-2023 |
| | | |

| | |
|-------|--|
| 18-i) | Règles de régie interne 2023-2024 – Document modifié |
| | Suite à l'adoption de la loi 23, plusieurs modifications ont dû être apportées aux règles de régie internes 2023-2024. Parmi ceux-ci, nous sommes dorénavant tenus de faire parvenir les documents au conseil d'établissement 7 jours à l'avance. De plus, nous sommes maintenant autorisés à tenir le conseil d'établissement en ligne, mais il doit y avoir un membre de la direction sur place au cas où certaines personnes se présenteraient à l'école pour y assister. |

| | |
|----------------------|--|
| 18-j) | Utilisation des locaux mis à la disposition de l'établissement (LIP. art. 93 et 110.4) |
| 026-CÉ 23/24 - 20 | <p>Mme Mayrand propose que les mêmes locaux que l'an dernier soient utilisés pour le camp Yopi. Quelques commentaires sont formulés face aux nombreux bris effectués au cours de l'été, année après année. Il est suggéré qu'on écrive un contrat dans lequel nous pourrions détailler les éléments dérangeants des dernières années. On pourrait y inscrire les règles de fonctionnement mais aussi préparer un protocole de location de locaux. Pour cette année, il est proposé d'aller de l'avant tout en demeurant très précis face à nos attentes dès le début de l'été.</p> <p>Les parents du conseil donnent une réponse positive, mais avec beaucoup de réserve. Un point à l'ordre du jour du 1^{er} conseil d'établissement de l'an prochain pourrait être ajouté et cela concernerait le bilan du camp de jour de l'été 2024.</p> <p>Mme Beaunoyer propose que les mêmes locaux que l'an dernier soient utilisés, appuyée par M. Poisot.</p> |

| | |
|----|---|
| 19 | Affaires nouvelles |
| | Le calendrier scolaire a été modifié compte tenu de la grève de l'automne dernier. Ainsi, la fin de l'étape a été repoussée du au 1 ^{er} mars et les rencontres de parents auront lieu le 28 mars. |

| | | |
|----------------------|--------------------|--|
| 20 | Levée de la séance | |
| 026-CÉ 23/24 - 21 | CONSIDÉRANT | que l'ordre du jour est épuisé; |
| | EN CONSÉQUENCE | sur proposition de Mme Jeanne Fiola et appuyé par Mme Fatou Diop, il est résolu à l'unanimité; |
| | D'ADOPTER | la levée de la séance à 20h18. |

| | |
|----|---|
| 21 | Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents du centre de services scolaire : |
| | Aucune information puisque M. Mechmach est absent. |